



<b>GESTION D'UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE</b>		<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET MESURES DE LUTTE CONTRE LES PICS DE POLLUTION A L'OZONE</b>	
<b>MESSAGE RELATIF AU NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATIONS</b>			
Date : 29 juillet 2024 Heure : 15 :30			
<b>DESTINATAIRES</b>		<b>EXPEDITEUR</b>	
<u>pour action</u>  SDIS DD-ARS SAMU DDSP Gendarmerie DMD CRS DSDEN DDT DETS CD Union Maires 259 communes Sous-préfets Préf 78 : Perm Cabinet Presse et Com	<u>pour information</u>  MININT : COGIC PP : COZ PRIF	CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET PROTECTION CIVILE  Préfecture des Yvelines 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES  Téléphone : 01 39 49 78 00 (standard)  Télécopie : 01 39 49 79 83 (SIDPC)  E-mail : <a href="mailto:defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr">defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr</a>	

Objet : mise en œuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphériques

Référence : arrêté interpréfectoral n° 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France.

Pièce(s) jointe(s) : message des recommandations comportementales

AIRPARIF (et/ou la préfecture de zone Paris-Ile de France) viennent de nous informer que le seuil de concentration en moyenne pour l'ozone devrait être dépassé le mardi 30 juillet 2024 avec un niveau maximum compris entre **180µg/m3 et 210µg/m3**.

Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le mercredi 31 juillet 2024 : STABILISATION.